



snetap
FSU.

U.
F.S.U.

Langues vivantes dans l'enseignement agricole public

Entre ambitions et tristes réalités !

L'enseignement des langues vivantes est en France un des parents pauvres des politiques éducatives. Les résultats des élèves et étudiants français dans les différentes enquêtes internationales montrent, en effet, chaque année, la faiblesse des apprenants nationaux dans la pratique et la maîtrise des langues vivantes.

Pourtant, et ce quel que soit le champ d'activités (et donc même - et surtout ? - dans les champs professionnels couverts par l'enseignement agricole) la maîtrise d'une langue étrangère est considérée comme un atout, un élément indispensable tant pour les futurs citoyens que pour les acteurs économiques de demain.

On rajoutera à ce triste constat que les conditions de travail des enseignant(e)s de langues vivantes sont trop souvent difficiles tant du point de vue matériel que du point de vue des effectifs, des volumes horaires ou encore de la considération de leur métier.

Cette situation doit interroger l'ensemble du dispositif éducatif. Tant le niveau national (ministériel, inspection pédagogique), que régional (et notamment la collectivité responsable des équipements) que local (équipe de Direction, enseignants, élèves, parents d'élèves...). En lançant un collectif Langues Vivantes, le SNETAP-FSU ne se résigne pas à la situation actuelle et porte d'autres ambitions pour le service public... Voici ici des éléments de débats.

Supplément au n°388
de «l'enseignement agricole»
Mars 2017

Ont participé à l'élaboration de ce dossier : Anais BARDY, Gaele LEBAYON, Aurélien REVERSE, Marianne LAYEC, Pascale LEBOZEC, Anne LEBLOA, Remy DAYMA, Yoann VIGNER.

État des lieux de l'enseignement des Langues vivantes dans l'enseignement agricole public

État des lieux de l'enseignement des Langues vivantes dans l'enseignement agricole public. « Cette enquête ça fait du bien », « J'adore ce que je fais, mais je me sens terriblement SEULE et DEMUNIE », « Il est difficile d'être un enseignant de langues dans un lycée professionnel avec les publics actuels ».

Le SNETAP a réalisé au 1^{er} semestre de l'année 2016 une enquête à destination des enseignants de langues vivantes dans les établissements. Pour cette enquête réalisée auprès des enseignant(e)s de langues vivantes de l'enseignement agricole et maritime, nous avons récolté 113 réponses. Des réponses qui viennent de toutes les régions. Si ce questionnaire avait été envoyé dans un premier temps aux sections du SNETAP-FSU (75 % des réponses), il a ensuite été diffusé plus largement.

En ce qui concerne le profil des collègues qui ont répondu : à 75 %, ils exercent en LEGTA et à 16 % en LPA mais tous les types de centre sont représentés (CFA, CFPPA, LPM). Enfin, on pourra préciser quant à leur statut qu'ils sont à 45 % des PCEA et à 38 % des PLPA et que certaines réponses ont été faites collectivement.

Référentiels-pédagogie

La première question évoquait la question des référentiels. Sur ce sujet, plus de 40 % des collègues estiment que les référentiels ne sont pas respectés. Ce qui pose problème, c'est avant tout le non respect des seuils (56 %), les horaires et la distinction entre LV1 et Lv2 (35 %). Les collègues remontent aussi le problème des regroupements de classes de différents niveaux (très souvent pour les LV2). Ensuite, il est aussi évoqué la difficulté de boucler le programme avec des volumes horaires impartis trop faibles.

Les collègues précisent l'intérêt que leur matière soit enseignée en pluridisciplinarité pour être mieux considérée par les élèves et rappellent l'intérêt du développement des stages à l'étranger, de la coopération internationale ou encore de la visite d'entreprise en langues vivantes. Pour faire un premier bilan des groupes

de compétences, les enseignants de langues vivantes les perçoivent peu développés (80 % des sondés répondent par la négative sur l'existence de tels groupes dans leur établissement). Lorsque ils sont mis en place cela est surtout fait dans les classes de seconde GT et alors 57 % des collègues estiment que ce dispositif est pertinent. En effet, cela permet, pour eux, un enseignement personnalisé dans des classes de plus en plus hétérogène, facilite l'apprentissage avec des élèves de même niveau et permet de faire progresser les élèves et palier les difficultés par compétence MAIS certains collègues considèrent que ces dispositifs ont des limites : les élèves n'ont plus de professeur référent, l'enseignement n'est pas assez linéaire et peut manquer de cohérence parfois. Enfin, ces modalités sont relativement chronophages pour les professeurs et cloisonnent l'élève dans un groupe, une compétence et un niveau.

Pour ce qui est des nouveaux programmes, la mise en valeur de l'oral est quasi unanimement évoqué comme positive (3 com-

pétences). Mais comment travailler l'oral avec des classes trop chargées ?

Mais c'est le volume horaire des heures d'enseignement qui est surtout évoqué. Il est notoirement insuffisant. Il est également fait allusion à la mise en place d'une deuxième langue vivante obligatoire en STAV dont on rappelle qu'elle a sauvé l'allemand et l'espagnol dans certains lycées ! Concernant les contenus d'enseignement, le contenu des référentiels semble (petite majorité) adapté aux capacités des élèves, apprentis, étudiants mais les programmes de BAC PRO sont considérés comme trop ambitieux.

Pour ce qui est des évaluations, les nouvelles épreuves terminales en STAV, concentrent les remarques et les critiques : lourdeur, inorganisation (les collègues devant amener leur propre matériel !!!), trop grande hétérogénéité et grande inégalité des documents sonores et des conditions d'écoute pour la compréhension orale.

Pour améliorer la situation cela nécessiterait (pour une grande majorité des





collègues qui ont répondu) : une commission nationale de choix de sujets, la création d'une liste de thèmes clairs et définis aussi au niveau national.

Plus globalement, si 62% considèrent que les modalités d'évaluation (CCF et épreuves terminales) sont satisfaisantes, elles sont malgré tout perçues comme très lourdes en STAV (2 ccf + 2 épreuves terminales) et les épreuves orales comme chronophages. Un regret fort reste la suppression de l'évaluation des langues en certification intermédiaire (BEPA).

Le statut

Si très majoritairement, le statut semble respecté, notamment en matière d'obligation de services (à 79%), il reste malgré tout des problèmes notables dont l'absence de décharge pour les laboratoires de langues, les difficultés d'attribution de l'heure de 1ère chaire, le calcul et le paiement des heures supplémentaires ou encore par des tentatives d'annualisation du temps de travail. Enfin, en lien parfois avec l'existence de dédoublement, nombre de collègues nous font remonter des problèmes de financement de la majoration en BTS.

Coopération internationale (quelle implication pour les enseignants de langues ?)

Elle prend des formes variées : stage à l'étranger, voyages. Les stages professionnels à l'étranger sont particulièrement mis en valeur par les sondés notamment pour leurs conséquences positives quant à la pratique de la langue.

Pourtant les moyens ne suivent pas suffisamment cette dynamique. 15% seulement des enseignants qui ont répondu disposent d'une décharge pour la coopération internationale. Une décharge variant de 0,5 à 3h hebdomadaire. Les moyens de l'établissement et des familles et les lourdeurs administratives constituent les principaux freins à la mise en place de ces dispositifs.

Les moyens matériels

Si les équipements dont disposent les enseignants de langues sont variés et inégaux, ils peuvent être considérés comme relativement satisfaisants (ordinateurs 90%, Internet 90%, vidéoprojecteur 91% et enceintes et haut parleur 70%...) Mais seulement 48% ont une salle dédiée qui, de plus, n'est pas toujours un laboratoire (à 33% seulement). On notera que ces laboratoires sont avant tout des salles multimédias. C'est donc le règne de l'hétérogénéité : certains établissements disposent de 4 laboratoires et d'autres d'une simple classe !). De nombreux enseignants mentionnent les problèmes de maintenance et d'entretien de ces salles de Laboratoire.

Enfin, l'espace numérique de travail n'est pas encore utilisé dans les établissements pour l'enseignement des langues. 51% des enseignants utilisent la fonction « partage de documents » avec les élèves et 40% la mise en ligne de cours (à comparer aux 99% pour les cahiers de textes, l'appel...)

Formation des personnels

Majoritairement, les besoins en formation sont considérés comme non satis-

faits (57%). Les enseignants expriment des besoins importants en formation pour permettre de développer la coopération internationale, de mieux appréhender l'utilisation du numérique ou des nouvelles technologies. Ils réclament enfin des stages de réflexion didactique. Ils sont très demandeurs de mise en place de stages d'échange de pratiques (à l'échelle régionale) et de GAPs.

Remarques sur le métier

Depuis les dernières années, les enseignants de langues vivantes constatent une nette dégradation de leurs conditions de travail. Ils sont obligés d'avoir un nombre de classes conséquent pour atteindre les 18 heures par semaine. De plus, la charge de travail s'est nettement accrue avec l'évaluation des 5 compétences langagières et le développement des CCF. À cela s'ajoute des tâches administratives de plus en plus nombreuses et répétitives.

Un certain nombre de collègues en arrivent à se décourager. Notamment en raison d'un sentiment de solitude, « d'inutilité » de leur discipline dans des formations où l'accent est souvent (trop ?) mis sur les disciplines professionnelles.

Des pistes d'amélioration ?

- Valoriser l'enseignement des langues à toutes les échelles. Mise en place d'un plan national par la DGER
- Respecter les textes réglementaires. Dédoublement des classes trop nombreuses
- Augmentation des horaires hebdomadaires. Augmenter le coefficient des langues à l'examen. Obligation de 2 langues vivantes à tous les niveaux de formation
- Alléger le programme de STAV, tout en donnant une certaine spécificité (environnement, agriculture, alimentation). Il devrait être plus centré sur l'agriculture et l'environnement et non collé au programme de l'Éducation nationale...
- Développer les échanges de pratiques et les formations pour les enseignants
- Développer la mise en place de salles de langues dans les établissements.

Carte des langues vivantes dans l'enseignement agricole public

L'enseignement agricole exemplaire ?

« L'enseignement agricole est exemplaire : ouvert à tous, il prépare aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires et accueille des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation continue, de la classe de 4^e jusqu'au doctorat. Production agricole, services aux personnes, aménagement du paysage, soin des animaux, agroalimentaire... Autant de formations solides débouchant sur des métiers variés, avec un taux d'insertion record de près de 90%. Ce qui signifie que neuf personnes sur dix formées dans ce qui est aujourd'hui le deuxième réseau éducatif en France, trouvent un emploi à la sortie ».

Source : Dossier du Magazine Alim'Agri n°1562 du 25/08/15 (<http://agriculture.gouv.fr/alimagri-1562-en-avant-lenseignement-agricole>).



L'enseignement agricole public : exemplaire ?

On peut en douter ne serait-ce que si l'on se penche sur les langues vivantes proposées dans les établissements d'enseignement agricole publics. Quatre langues vivantes sont proposées par le Ministère de l'agriculture (anglais, espagnol, allemand et italien) quand l'Éducation Nationale en propose 25 (16 langues étrangères et 9 régionales) !

Aucune langue régionale n'est offerte malgré la note de service DGER/SDPFE/2015-885 du 21/10/2015 (Objet : Les enseignements facultatifs en Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPa) à compter de la rentrée scolaire 2015),

dont voici un extrait :

« À compter de l'année scolaire 2015-2016, les élèves suivant la préparation à une spécialité conduisant au certificat d'aptitude professionnelle agricole rénové peuvent choisir un enseignement facultatif parmi la liste indiquée ci-dessous :

- Langues vivantes : langue vivante 2 (LV2), langues et cultures régionales (LCR), Langue des signes française (LSF) ;
- Pratiques physiques et sportives ;
- Pratiques sociales ou culturelles : pratiques culturelles et artistiques (ESC), technologies de l'informatique et du multimédia (TIM) ».

En lycée maritime, l'anglais est la seule alternative. C'est le plus souvent une seule langue vivante qui est offerte dans le cursus de formation d'un élève.

À l'inverse, les efforts consentis par l'Éducation Nationale en faveur de l'allemand par exemple (« Près de 4 700 collèges proposeront l'allemand en LV2 à la rentrée 2016 ») ou des « sections de langues et cultures méditerranéennes expérimentées dans plusieurs académies proposant un enseignement conjoint de la langue arabe et des langues et cultures de l'Antiquité (latin et grec) SONT D'UNE TOUTE AUTRE NATURE !

Ces sections doivent permettre aux élèves de découvrir la richesse des travaux et des projets scientifiques et culturels du bassin méditerranéen (archéologie, muséographie, agronomie...) » sont concrets.

De même, les langues vivantes en lycée professionnel de l'Éducation Nationale, c'est, depuis 2009, une deuxième langue vivante est obligatoire pour les baccalauréats professionnels du secteur des services.

Source : <http://www.education.gouv.fr/cid206/les-langues-vivantes-etranangeres.html>

Et nous, Et nous ? Et nous ?

Voilà, la triste réalité... de quelques exemples en filière professionnelle agricole

• **Cas de figure n°1** : Lucie D., élève de 3^e Prépa Pro (Éducation Nationale) entre en 2nde PRO SAPAT (les 2 formations sont dispensées sur le même établissement scolaire). Elle suivait 3 heures de langue vivante hebdomadaire en 3^e Prépa Pro, réparties entre LV1 Anglais et LV2 Espagnol (« la LV2 est maintenue pour ne pas limiter leurs vœux d'orientation à l'issue de la 3^e »). Elle a désormais 2 heures de langue vivante (ANGLAIS, seule langue proposée).

Exemplaire ?

• **Cas de figure n°2** : Maeva L., élève de 1^{ère} Vente (Éducation Nationale) arrive en passerelle en 1^{ère} SAPAT (Bac Pro Services Aux Personnes et Aux Territoires). L'an passé, elle avait 4 heures de langue vivante par semaine réparties entre LV1 Anglais et LV2 Espagnol en 1^{ère} vente (possibilité de Section Européenne en BAC PRO Éducation Nationale). Désormais, elle suit 2 heures de langue vivante (ANGLAIS, seule langue proposée) en 2^{nde} pro SAPAT.

Exemplaire ?

• **Cas de figure n°3** : Anastasia L., a obtenu son CAPA SMR (Services en Milieu Rural) en 2015 et arrive en passerelle en 1^{ère} SAPAT. Elle suivait 1 heure de langue vivante (seule option ANGLAIS, en demi-groupe) en CAPA SMR (seuil à 20 élèves). Ses nouveaux collè-

gues issus de 2^{nde} Pro SAPAT avaient eux 2 heures de langue vivante (ANGLAIS, seule langue proposée) avec un seuil à 24 élèves.

De ce fait, cette jeune rencontre de sérieuses difficultés d'apprentissage et son intégration est difficile dans une classe à 32 qui connaît une hétérogénéité disproportionnée.

On rappellera la spécificité de la filière professionnelle : la LV1 est évaluée en CCF. Il n'y a pas d'épreuve terminale.

Quelles pistes d'amélioration proposer ?

(synthèse du questionnaire Langues vivantes du SNETAP-FSU, en ligne <http://www.snetap-fsu.fr/Pre-miere-analyse-du-questionnaire.html>)

- « Valoriser l'enseignement des langues.
- Respecter les textes réglementaires :
 - Dédoubler les classes trop nombreuses (application du seuil à 21 selon NDS du

13 février 2007)

- Augmentation des horaires hebdomadaires (lissage entre CAPa et Bac Pro ou entre Bac Pro et BTSA par exemple)
- Augmenter le coefficient des langues à l'examen.
- Obligation de 2 langues vivantes à tous les niveaux de formation
- Alléger le programme de STAV, tout en donnant une certaine spécificité (environnement, agriculture, alimentation). Il devrait être plus centré sur l'agriculture et l'environnement et non collé au programme de l'Éducation nationale...
- Développer les échanges de pratiques et les formations
- Développer la mise en place de salles de langues »
- Harmoniser les pratiques d'évaluation (CCF vs Épreuves terminales).

Valoriser les langues par la pluridisciplinarité

En se référant aux référentiels des diplômes de l'enseignement agricole, on constate que l'enseignement des langues passe souvent par la contextualisation professionnelle.

Par exemple, c'est ce que précise l'objectif général du module MG2 du baccalauréat professionnel : « Communiquer en langue étrangère dans des situations sociales et professionnelles en mobilisant des savoirs langagiers et culturels » ou les recommandations pédagogiques du module M23 du BTSA « La moitié de l'horaire est consacrée à la communication en situation professionnelle et la primauté de l'oral ».

Pourtant, les langues vivantes sont trop souvent exclues de la pluridisciplinarité dans les grilles horaires des diplômes, notamment dans les filières de production.

Malgré cela, par le biais d'EIE, de projets, de sorties pédagogiques, ou en s'appuyant sur les dispositifs d'individualisation, de nombreux collègues de langues collaborent avec leurs collègues d'enseignement technique ou professionnel pour proposer des activités de pluridisciplinarité : visite d'un professionnel natif d'un pays de la langue étudiée, participation à des projets comme le Trophée National des Lycées Agricoles, signalétique bilingue sur des parcelles ou jardins...

Ces activités permettent à l'enseignant de langues de valoriser sa matière en exposant les apprenants à des situations concrètes



où la langue est un outil pour atteindre un objectif « plus professionnel ».

Elles sont également l'occasion pour le professeur de langues de sortir de « l'isolement » pédagogique dont il peut parfois souffrir ou de l'association, hélas, quasi systématique de l'apprentissage de la langue à l'échec.

Welcome to **the maritime vocational high schools !**



Élèves de Terminale CGEM devant la console SMDSM préparant leur CGO.

Les spécificités de l'enseignement des langues vivantes en lycée maritime

La spécificité maritime de nos lycées se traduit par l'enseignement de l'anglais général pour tous les élèves, et de l'anglais technique maritime pour les élèves de CAP Maritime Matelot, BAC PRO CGEM (Conduite et Gestion des Entreprises Maritimes), BAC PRO EMM (Electromécanicien Marine), MAN PGEM (classe de mise à niveau pour l'entrée en BTS pêche et gestion de l'environnement), BTS PGEM, et BTS MASEN (maintenance des systèmes électro-navals). Nos élèves du BAC PRO Cultures Marines n'ont pas d'anglais technique maritime dans leur volume horaire hebdomadaire, mais passent, sous forme modulaire en terminale, le CRO (Certificat de Radio Opérateur). Enfin, il n'existe pas de seconde langue vivante dans les Lycées Professionnels Maritimes.

L'anglais général

Le référentiel de l'enseignement général est celui de l'EN. Les modalités d'évaluation de l'anglais général sont donc calquées sur celles des diplômes de l'Éducation Nationale.

Nos CAP sont évalués en CCF par le biais de 2 situations d'évaluation, une en première année, et une en 2^e année.

Nos élèves de BAC PRO obtiennent une Qualification Langue Vivante CECL pour la certification intermédiaire BEP, après avoir été évalués dans les 5 compétences jusqu'au 2^e trimestre de 1^{ère}.

Les terminales ont en CCF un examen oral en 3 parties.

Anglais technique maritime

Un futur marin doit se préparer à communiquer en anglais, langue internationale des marins depuis la décision prise en 1973 par le Comité de la sécurité maritime de l'Organisation maritime internationale (OMI ou IMO en anglais), institution des Nations Unies spécialisée dans les questions maritimes. Il est tenu d'employer le vocabulaire normalisé de la navigation maritime « pour les communications relatives à la navigation en mer, aux abords des ports, dans les voies de navigation et les ports, et à bord des navires ayant des équipages multilingues ».

Le marin pêcheur doit dépasser, par exemple, les a priori liés à la concurrence sur des zones de pêche partagées, du fait des limites du plateau continental, entre marins britanniques, irlandais et espagnols.

Le marin du commerce est amené à voyager et travailler avec des équipages de différentes nationalités, communiquer

par radio avec des marins et des administrations portuaires de tous les pays. Il lui est utile de manier l'anglais sans appréhension et d'approcher des cultures différentes. Il y a, en outre, un enjeu important derrière la capacité des élèves à communiquer en anglais : les plus autonomes seront libres de choisir le type d'em-

barquement qu'ils préfèrent en particulier sur les navires de commerce, et de se reconverter en cas de problème de santé ou simplement s'ils souhaitent faire évoluer leur carrière de marin.

Pour attester de leurs compétences à communiquer en langue maritime internationale, nos élèves passent des certificats de communication radio, obligatoires pour obtenir leurs brevets maritimes : le CRO, certificat de Radio Opérateur en 1^{ère} s'ils s'arrêtent en BEP, et le CGO (Certificat Général d'Opérateur) en terminale. L'anglais technique comprend a minima les phrases de l'OMI pour les élèves qui se destinent aux métiers du pont (matelots, officiers et patrons), et le vocabulaire technique de la machine pour ceux qui seront mécaniciens.

Les voyages d'études

L'accomplissement d'un stage ou d'un voyage à l'étranger est utile à la pratique orale afin que les jeunes n'aient plus d'appréhension dans leur expression. Au Lycée Maritime, les élèves sont acteurs du projet dès le début. Ils choisissent la destination dans des limites réalisables financièrement. Un vote permet de déterminer la destination choisie par le plus grand nombre. Ils établissent ensuite un programme d'activités, de visites et d'interviews de professionnels. Les élèves choisissent la partie dont ils vont s'occuper plus précisément, de la prise de rendez-vous à la rédaction du compte-rendu en anglais, si la destination le permet. La réelle prise en compte de leurs souhaits est décisive dans leur adhésion au projet.



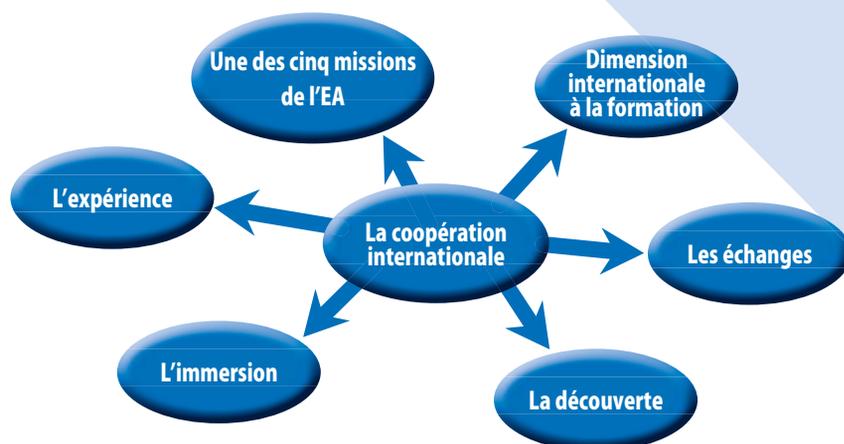
Élèves lors de la visite de la criée de Plymouth

La coopération internationale

Valoriser les langues dans l'enseignement agricole



Qu'est-ce que la Coopération Internationale ?



La Coopération Internationale sous toutes ses formes

La Coopération Internationale regroupe plusieurs thèmes comme les voyages d'études, les stages individuels ou collectifs à l'étranger, les formations des personnels et apprenants ou encore les échanges entre centres éducatifs, entre autres. L'objectif de cette mission est de permettre à tous d'avoir l'opportunité de se former à l'étranger dans un domaine qui reste propre à chacun. Aujourd'hui, elle permet de joindre l'utile à l'agréable : l'acquisition de nouvelles compétences dans son domaine d'études tout en voyageant, en partageant et en apprenant des autres. C'est un véritable enrichissement culturel d'une source inépuisable !

Le rôle du professeur de langues

Généralement, ce sont les enseignants de langues vivantes qui se chargent de mettre en place les différentes actions de coopération au sein des établissements agricoles afin de valoriser leur enseignement. Ce-

pendant, il faut savoir que les heures de décharge (quand elles sont attribuées) ne sont pas représentatives du travail effectué. En effet, 15% seulement bénéficient d'une décharge, ce qui est peu compte tenu de la place de la coopération internationale dans l'enseignement agricole !

Le lycée Bougainville accueille La Journée Régionale de la Coopération Internationale

Lundi 30 mai 2016, le lycée Bougainville (Brie-Comte-Robert) a accueilli la "JRCI". Cette journée a permis de présenter cette mission au sein de l'EA, de rencontrer les différents interlocuteurs en relation directe avec cette mission, mais aussi de pouvoir écouter les témoignages des jeunes ayant déjà eu l'opportunité de partir se former à l'étranger. Après différents temps d'échange, nous avons pris connaissance des différentes aides à la mobilité (Erasmus +, bourse de la DGER...) et également des différents supports pour se préparer au voyage (Moveagri...).

Une coopération basée sur une équipe solidaire

Même si cela dépend de l'engagement du Chef d'Etablissement, il semble qu'1 heure hebdomadaire soit le minimum pour un chargé de mission local. En effet, cela demande beaucoup d'investissements d'entretenir une dynamique de mobilité dans un établissement et il est important qu'il y ait une décharge, même symbolique au regard de la charge de travail...

Que ce soit au niveau de l'EPL, au niveau régional ou national, il est important de pouvoir s'appuyer sur une équipe pédagogique qui s'investit. La répartition du travail, l'expérience de chacun permettra d'aboutir à un projet concret : sans mobilisation, rien n'est possible.

Il ne faut pas non plus oublier les différentes conférences et les réseaux Coop Inter sur Educagri qui sont une ressource et une aide précieuse. Beaucoup d'outils sont mis à notre disposition pour permettre à nos étudiants de vivre leur formation alors...

Bonne coopération !

Le SNETAP-FSU structure son collectif **Langues vivantes**



Le 25 mai 2016 dernier, le SNETAP-FSU a créé son collectif «Langues vivantes». Gaëlle LEBAYON, est l'animatrice nationale de ce groupe de travail. Ouvert à tous les syndiqués du SNETAP-FSU, il est constitué actuellement de 10 enseignant(e)s d'anglais et d'espagnol et s'est fixé un certain nombre d'objectifs :

- la réalisation d'un bulletin spécial langues de notre revue «l'enseignement agricole public»,

LV2 : veut-on vraiment de toi dans l'enseignement agricole public ?

La 2^e langue vivante est trop souvent considérée dans les établissements, dans les DGH, dans les emplois du temps comme une variable d'ajustement : quasi absente dans la filière professionnelle ou de l'enseignement supérieur, subissant des volumes horaires insuffisants, concurrencée par la LV1, rarement dédoublée, enseignants trop souvent obligés de regrouper dans une même classe des élèves de la voie technologique et générale...

Nous lançons ici un appel à témoignages aux collègues de LV2 afin de cerner concrètement les difficultés des enseignants de LV2. Envoyez votre témoignage à snetaf@snetaf-fsu.fr

- la prise de contact avec la DGER et l'inspection pour la mise en place d'un groupe de travail national,
- l'interpellation des Conseils régionaux pour réclamer les moyens matériels spécifiques pour l'enseignement des langues vivantes,
- la mise en place d'un stage de formation syndicale : «enseigner les langues en LP (avec la présence d'universitaires, de collègues de l'EN qui enseignent en LP, enseignants étrangers...) à la fin d'année 2017-début 2018.

Le collectif s'est aussi fixé comme rôle celui de contribuer à la définition des mandats du SNETAP. Ainsi, il a proposé, dans le cadre des réflexions sur la réforme du statut des enseignants, la modification

suivante. Ainsi, si dans l'ancien décret de 1971, il était écrit : «Le professeur responsable de l'entretien et de la surveillance du laboratoire de langues vivantes d'un établissement est considéré comme effectuant à ce titre une heure de service hebdomadaire dès lors que ce laboratoire comporte au moins six cabines». Le groupe a proposé la modification suivante : «le professeur responsable de la gestion des équipements multimédias (laboratoire, classe mobile, valise de baladodiffusion...) dédiés aux langues vivantes d'un établissement est considéré comme effectuant à ce titre une heure de service hebdomadaire dès lors que l'établissement possède au moins deux de ces équipements».



Dernière minute : il faut réécrire la note de service langues vivantes avec de l'ambition !

Lors d'une rencontre avec l'administration le 2 mars dernier, le collectif LANGUES VIVANTES du SNETAP-FSU a appris que la DGER avait décidé de réécrire et donc d'abroger la NS du 13 février 2007. Partie intégrante du plan langues vivantes, cette note prévoyait, notamment, le dédoublement à partir du 21^e élève et ce sur la totalité des horaires pour les classes de première et terminale générales, technologiques, et professionnelles. Cette note de service qui vient de fêter ses 10 ans a souvent été oubliée par l'administration qui reconnaît son application timide et partielle faute de moyens. Mais la menace est pire aujourd'hui, car l'inspection et l'administration nous ont annoncé que la nouvelle note ne ferait que mettre à jour les niveaux du CECRL attendus et les coefficients appliqués aux compétences (en intégrant le CAP agricole au dispositif) mais «oublierait» la question des dédoublements et des moyens alloués ! Ce n'est pas ACCEPTABLE !

Au contraire pour une application cohérente du CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues) dans l'enseignement, pour promouvoir la primauté de l'oral et enfin améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels, il faut une autre ambition et de vrais moyens pour l'enseignement agricole public.